



BUDGET 2025

REVENUS

Taxes :

Taxe foncière générale	389 066 \$	
Taxe foncière générale (taux agricole)	1 056 310 \$	
Taxes foncières spéciales pour le service de la dette	150 548 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (voirie)	150 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour le traitement des eaux usées (opération)	6 640 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (eaux usées)	4 866 \$	
Taxe foncière pour installation septique	63 859 \$	
Tarification pour l'eau	97 850 \$	
Tarification pour les matières résiduelles (ordures)	84 664 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (service de la dette)	100 472 \$	
Tarification pour réserve financière (eaux usées)	10 134 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (opération)	<u>48 210 \$</u>	2 162 4619 \$

Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble de l'école primaire	<u>6 400 \$</u>	6 400 \$
------------------------------	-----------------	----------

Transferts et investissement :

Programme d'infrastructures (assainissement des eaux usées)	60 613 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement (Partenariat 2020-2024)	62 821 \$	
Voirie – compensation pour entretien	<u>262 601 \$</u>	386 035 \$

Services rendus :

Administration générale	500 \$	
Hygiène du milieu – réseau de distribution de l'eau et étiquette bac	13 740 \$	
Aménagement et urbanisme	85 710 \$	
Santé et bien-être	9 268 \$	
Loisirs et culture	<u>115 000 \$</u>	224 218 \$

Imposition de droits :

Licences et permis	1 800 \$	
Droits de mutation immobilière	<u>10 000 \$</u>	11 800 \$

Amendes et pénalités :

	<u>1 700 \$</u>	1 700 \$
--	-----------------	----------

Intérêts :

	<u>23 750 \$</u>	23 750 \$
--	------------------	-----------

Autres revenus :

	<u>55 185 \$</u>	55 185 \$
--	------------------	-----------

TOTAL DES REVENUS :

2 871 707 \$

CHARGES

Administration générale :

Conseil municipal	68 515 \$	
Application de la loi	250 \$	
Gestion financière et administrative	502 674 \$	
Greffé	10 060 \$	
Évaluation	18 686 \$	
Autres	103 397 \$	
Amortissement	<u>19 770 \$</u>	723 452 \$

Sécurité publique :

Contribution SQ	257 13353 \$	
Protection contre les incendies	138 911 \$	
Sécurité civile	2 800 \$	
Autres	3 700 \$	
Amortissement	<u>13 807 \$</u>	416 351 \$

<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	388 945 \$	
Enlèvement de la neige	191 760 \$	
Éclairage des rues	10 350 \$	
Circulation et stationnement	3 500 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	18 564 \$	
Amortissement	<u>162 993 \$</u>	776 112 \$
 <u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	149 593 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	52 380 \$	
Réseau d'égout	55 192 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et écocentre régional	85 890 \$	
Amortissement	<u>158 332 \$</u>	501 387 \$
 <u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OH Pierre-De Saurel)	5 000 \$	
Installation Le Cheval Marin	2 250 \$	
Amortissement	<u>7 477 \$</u>	14 727 \$
 <u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	106 351 \$	
Promotion et développement économique	<u>34 016 \$</u>	140 367 \$
 <u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	325 277 \$	
Bibliothèque	11 050 \$	
Amortissement	<u>67 997 \$</u>	404 324 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>83 330 \$</u>	83 330 \$
Sous-total des charges :		<u>3 059 950 \$</u>

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Immobilisations	297 000 \$	
Remboursement de la dette à long terme	290 600 \$	
Remboursement du fonds de roulement	8 000 \$	
Affectation – Réserve égout	15 000 \$	
Affectation – Réserve voirie	(150 000 \$)	
Affectation de surplus accumulé	<u>(218 467 \$)</u>	242 133 \$
TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		3 302 083 \$
Moins amortissement		430 376 \$
TOTAL SANS AMORTISSEMENT :		<u>2 871 707 \$</u>

Taux de taxes pour l'exercice financier 2025

- Le taux de la taxe foncière générale sera de 0,3386 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière agricole sera de 0,3386 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour la voirie sera de 0,0351 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 528 sera de 0,0049 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 574-2017 sera de 0,0191 par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 547-2012 sera de 0,0113 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire, de 503,06 \$ par unité et de 4,221 \$ par mètre linéaire pour le secteur desservi et le secteur hors périmètre urbain et de 93,46 \$ pour chaque immeuble desservi et situé hors périmètre urbain.
- Le taux de la taxe reliée au coût d'opération du site de traitement des eaux usées sera de 0,0016 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire et de 301,79 \$ par unité desservie.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour les eaux usées sera de 0,0011 \$ pour l'ensemble du territoire et de 63,44 \$ par unité desservie.
- Le tarif minimum pour la taxe d'eau (galonnage) sera de 50 \$ pour 68 mètres cube.
- Le prix de l'eau sera de 0,69 \$ pour chaque mètre cube excédant une consommation de 72 mètres cube.
- La taxe pour l'enlèvement des ordures sera de 204 \$ pour les unités d'occupation résidentielles et commerciales et de 102 \$ pour les unités d'occupation saisonnières.
- Le tarif pour l'utilisation d'un bac supplémentaire pour les matières résiduelles sera de 160 \$ pour l'année.